

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 32 du 9 août 2018

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 4

ERRATUM

à la note N° 20236/ARM/CAB du 19 juillet 2018 relative à la mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données au ministère des armées.

Du 6 août 2018

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *sous-direction du droit public et du droit privé.*

ERRATUM à la note N° 20236/ARM/CAB du 19 juillet 2018 relative à la mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données au ministère des armées.

Du 6 août 2018

NOR A R M S 1 8 5 1 2 9 5 Z

Texte modifié :

Note n° 20236/ARM/CAB du 19 juillet 2018 (BOC n° 29 du 23 juillet 2018, texte 2 ; BOEM 160.5.1).

Référence de publication : BOC n° 32 du 9 août 2018, texte 4.

La note n° 20236/ARM/CAB du 19 juillet 2018 est modifiée comme suit :

1°) Au quatrième alinéa.

Au lieu de « une instruction » ;

Lire : « l'instruction NOR ARM S1851461J ARM/SGA/DAJ/D2P du 19 juillet 2018 relative à la mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données personnelles au ministère de la défense ».

2°) Dans le bas de page : point (7) ;

Au lieu de :

«
<http://portail-sga-intradef.gouv.fr/sites/info-metier/affaires-juridiques/droit-prive-droit-public/donnees-personnelles-cada-cnll/Page/CNIL.aspx>
» ;

Lire :

« espace accessible depuis le site SGA Connect, Info métier, affaires juridiques, sous-direction du droit public et du droit privé, bureau données personnelles, surveillance et protection ».

3°) L'annexe est supprimée.